



# Formation initiale et continue



## Le revendicatif de SOLIDAIRES

Si pour l'ensemble de nos concitoyens le mois de janvier est synonyme de galette des rois et des soldes, pour les douaniers c'est aussi le moment des concours internes et externes pour le grade d'inspecteur.

Nous vous souhaitons à tous de réussir ce concours qui marquera une évolution importante dans votre carrière. Cependant, il faut rappeler ici plusieurs choses :

### Recrutement

D'abord, et bien que les postes proposés seront une fois de plus en nombre réduit, la Douane a des **besoins en personnels qui ne seront toujours pas comblés cette année.**

En Île-de-France et à Roissy notamment, le sous-effectif est un problème récurrent, à tel point que **certains agents seront recrutés hors concours**<sup>1</sup>.

Ceci entraîne forcément une inégalité entre agents qui n'est pas acceptable, d'autant qu'elle constitue une brèche dans le statut de la fonction publique. SOLIDAIRES Douanes continue à revendiquer plus de recrutements, et toujours par concours.

### Formation

Ensuite, ceux qui auront la chance d'être admis comme inspecteurs élèves auront la joie de connaître pendant un an l'école de Tourcoing, qui, tant du point de vue des conditions matérielles que de celui de la scolarité à proprement parler, n'est pas à la hauteur de ce qu'on serait en droit d'attendre d'une école censée former les futurs cadres de notre administration.

Nous savons tous que les **conditions d'hébergement ou de restauration**, par exemple, ne sont pas acceptables.

De même, la scolarité ressemble plus souvent à du « bourrage de crâne » qu'à une formation susceptible de donner aux futurs cadres les moyens d'exercer leurs responsabilités à l'échelle de toute une carrière et en occupant des postes qui seront très différents les uns des autres. En effet, si la Douane est une petite administration en terme de personnels, elle remplit des fonctions et des missions très variées, dans des contextes très différents les uns des autres.

Pour que la formation initiale soit à la hauteur de cette diversité, il faut sans cesse **revenir à nos fondamentaux**, qui sont, pour le dire d'une phrase d'être une *administration fiscale* (prélèvement des droits et taxes) et *en charge de la sécurité de nos concitoyens* (lutte contre les trafics, contrôle des normes, etc), plutôt que de se perdre en prétentions pseudo managériales et en instillant l'idée que les agents seraient plus à surveiller que les marchandises.

### Affectation

Enfin, tout prestigieux que puisse sembler être le grade d'inspecteur des douanes vu de l'extérieur, il ne faut pas oublier que nombre de ceux qui seront reçus seront affectés à des **postes d'exécutants, ne correspondant pas forcément à ce grade.**

La volonté mortifère de notre administration depuis longtemps est en effet de recruter plus d'inspecteurs que de contrôleurs ou d'agents de constatation. En d'autres termes, de **recruter plus de chefs que de subordonnés.**

Avec la conséquence évidente d'une paralysie des services et d'une **dévalorisation du travail des inspecteurs**, désormais souvent affectés à des postes ou des tâches occupés avant par des contrôleurs.

Nous avons donc décidé cette année de profiter du concours pour vous présenter notre revendicatif sur les formations initiale et continue (*voir pages suivantes*).

<sup>1</sup> Voir l'arrêté du 11 janvier 2018 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036495361&dateTexte=&categorieLien=id>



## I – La formation initiale



### Les revendications générales

Dans le cadre de l'affirmation de l'identité professionnelle de la douane, fondée sur la régulation des flux marchands, la protection fiscale, sociale et environnementale de nos concitoyens, SOLIDAIRES Douanes exige que la formation initiale dispensée soit de haut niveau et traduise la légitimité de la DGDDI dans le périmètre des ministères financiers et de Bercy.

Elle doit donner aux agents une **véritable culture-socle directionnelle** quelque soit les affectations et missions exercées. Cette formation doit **affirmer l'environnement public** de la douane (statut de la fonction publique, enjeux de service public, conditions de travail...) et inscrire l'encadrement douanier dans le respect des valeurs de service public.



### L'égalité dans la diversité

Pour SOLIDAIRES Douanes, la formation initiale ne doit **pas être modulable** en fonction du niveau de diplôme ou de l'expérience professionnelle acquise en amont.

Pour SOLIDAIRES Douanes, les **échanges d'expérience** suscités par la diversité d'origine des stagiaires constituent un apport pédagogique essentiel au bon déroulement de la formation.

SOLIDAIRES Douanes revendique une formation initiale d'une qualité optimum, au plus près des stagiaires<sup>2</sup>, tenant compte des différences de connaissances de chacun .

Par ailleurs, SOLIDAIRES s'oppose à toute **e-formation** initiale.



### Le stage théorique

La formation doit être organisée dans sa totalité pour la phase théorique dans des écoles nationales de formation, qui doivent disposer de tous les moyens pour ce faire. Le fait ainsi d'avoir supprimé l'école nationale de Rouen, sans pouvoir accueillir les enseignants et stagiaires à La Rochelle a altéré sérieusement cet objectif. Cela doit être combattu. L'ensemble des formations dites de **tronc commun** (ministérielles/douanière) ne doivent pas venir en déduction de la durée des formations initiales des stagiaires qui doivent donc être allongées d'une durée équivalente.



### Le tutorat

Compte tenu de la technicité croissante des postes, une formation complémentaire pratique doit être dispensée dans les écoles nationales de formation en fonction de l'affectation du stagiaire.

Au reste la phase pratique de la formation initiale doit être suffisamment étoffée pour permettre une réelle **appropriation de tous les fondamentaux** et doit progressivement préparer le stagiaire à l'exercice de ses premières fonctions, de même que le cursus CO/SU qui doit être approfondi.

Pour SOLIDAIRES Douanes, la période de formation initiale pratique doit être accomplie **dans les services librement choisis** par le stagiaire. Elle doit être déconnectée de toute notion d'objectifs et être organisée sous l'autorité des écoles nationales de formation.

Le stagiaire **ne peut être utilisé telle une variable d'ajustement** et être positionné sur un poste vacant. En fonction des services et des besoins, il doit pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un collègue expérimenté et formé à cette mission.

**Cette fonction de tuteur** doit être dans ce cas reconnue comme à part entière (en matière d'objectifs et de résultats, avec retranscription lors de l'évaluation), puisque de nature à améliorer l'exercice des missions.



### Le handicap

SOLIDAIRES Douanes constate que la formation initiale et continue des stagiaires handicapés ne permet pas d'assurer l'égalité des chances entre tous les stagiaires.

À ce titre, SOLIDAIRES Douanes exige que **tous les outils nécessaires au bon déroulement de leur scolarité** soient mis à leur disposition. Ces stagiaires doivent obtenir, en tant que de besoin, la mise à disposition d'une tierce personne.



2 Cf Compte-rendu de la CAPC cat. B des 12-13/12/2017 : <http://www.solidaires-douanes.org/2-jours-de-CAPC-historiques>



## II – La formation continue



### Les revendications générales

Pour SOLIDAIRES Douanes la formation professionnelle doit permettre aux agents d'acquérir, de développer, de valoriser des compétences professionnelles et d'envisager un projet professionnel qui leur soit personnel. À ce titre, elle constitue un instrument de promotion sociale.

La formation continue doit être **dispensée systématiquement lors de tout changement de fonction et lors d'une reprise d'activité** dans les services. Cette formation doit être adaptée à l'exercice de leurs nouvelles fonctions et être accompagnée le cas échéant d'un tutorat dans le cadre notamment d'une restructuration et / ou d'un changement de branche.



### Le recensement des besoins

Pour SOLIDAIRES Douanes tous les besoins exprimés en matière de formation doivent être recensés, sans censure ou limitation de la part des équipes hiérarchiques. Ils ne doivent pas être impactés par les effets pervers de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

**L'évolution constante de la législation, des méthodes et des outils de travail** et le principe dit de la « réforme permanente » doivent se traduire par une nécessaire formation complémentaire tout au long de la carrière. Ceci implique que la formation continue soit **déconnectée de toute logique d'objectifs notamment au regard de l'entretien professionnel**. SOLIDAIRES Douanes condamne la vision de l'administration qui souhaite faire de la formation en cours de carrière un instrument de pilotage des services. Cette formation ne peut en aucun cas s'intégrer dans une logique de retour sur investissement.



### Les compensations horaire et indemnitaire

SOLIDAIRES Douanes exige la **compensation intégrale** du temps d'absence lié aux actions de formation tant pour les stagiaires que les formateurs. Tous les agents doivent bénéficier des délais de route nécessaires et de la couverture intégrale des frais engagés pour les stages DNRFP, DG et IGPDE. D'ailleurs, pour tout agent travaillant en horaires atypiques (agents de la surveillance et de l'UDD nuit), nous estimons que chaque heure de formation professionnelle doit être rémunérée en heure de nuit sans quota annuel.

SOLIDAIRES Douanes dénonce la suppression des **préparations aux concours externes** et la mise en place de formation payante.

Dans le cadre du **congé formation**, SOLIDAIRES Douanes exige la revalorisation de l'indemnité mensuelle forfaitaire et son versement sur toute la durée du congé (3 ans).



### L'accessibilité

Les actions de formation doivent être organisées en **espace dédié**. Chaque séquence doit être quantifiée par ½ journée.

SOLIDAIRES revendique que les actions de formation continue soient **basées sur le volontariat** des agents et ne doivent pas leur être imposées.

Dans la mesure du possible, ces actions doivent être organisées géographiquement au plus proche des agents.



### L'e-formation

De même que pour la formation initiale, SOLIDAIRES Douanes réaffirme que l'e-formation (*mode distantiel, connu aussi sous la dénomination anglaise : e-learning*) n'est pas une solution appropriée en matière de formation continue.

Le recours à l'**e-formation doit être exceptionnel**, être un complément et ne doit en aucun cas se substituer aux actions de formation traditionnelles (*mode présentiel*).



### Le CPF (ex-DIF)

SOLIDAIRES Douanes revendique que le Compte Personnel de Formation (ex-droit individuel à la formation – DIF) soit **consacré exclusivement à la satisfaction des projets personnels** des agents ce qui exclut qu'il serve à toute autre fin, notamment aux actions de formation professionnelle et de préparation aux concours internes.



# Formation initiale et continue



**Le revendicatif de SOLIDAIRES**



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

**sections d'Île-de-France et de Roissy**

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)